



PROCES VERBAL

Assemblées Générales de rentrée

Commission Volley-Ball

Saison 2026 - 2027

Présents : Deux Rives (C. Da Rin), Les Essarts (M. Naye), Fontenay (H. Colin, H. Héry, C. Evangelista), Trappes (F. Barkallah, J. Di Stefano), Le Mesnil (J. Delplanque), Ponchartrain (O. Charrier), Montigny (J. Etienne), Beynes (J. Barbey, J. Siwick Lecam), Cellois (S. Budet), Chatou (S. Delbos, M. Evrard), Le Perray (A. Sempère), ESA Mureaux (O. Varlet), Feucherolles (J. Martin), Maisons-Laffitte (E. Luis, T. Renald), Marly (J.-D. Moreau), Rambouillet (I. Bouteiller, M. Landon), Saint-Cyr (J. Serre, T. Scoul), Houilles (C. Brugnon), Carrières (L. Alavin), Chevreuse (S. Biero, I. Cau), Vernouillet (K. Papin), Versailles (E. Voirin), Maule (C. Massicot, A. Da Silva), Bois d'Arcy (D. Waeytens).

Comité FSGT 78 : Sylvie Gallet, Patrick Simon

Excusés : Meulan, Viroflay, Maurepas

Patrick Simon, Président de la Commission, ouvre la séance à 19h40, remercie les participants pour leur présence et ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Comité FSGT 78 et la Commission Volley ont constaté qu'une partie du Règlement Administratif de la Commission n'était pas suffisamment précis pour être conforme aux statuts du Comité FSGT78. En l'occurrence, il s'agit des procédures d'élection des membres de la Commission et de sa Présidence.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de voter les deux premiers textes suivants:

Dans le cas où une Assemblée Générale de clôture ne pourrait se dérouler, les rubriques soumises aux votes des clubs seront reportées à l'AG de rentrée suivante.

Lors de l'Assemblée Générale de clôture de saison, l'élection de chaque membre de la Commission s'effectue, par les clubs présents, à bulletin secret sauf si les deux-tiers des clubs demandent et/ou se prononcent pour le vote à main levée.

Les clubs valident à l'unanimité les deux textes.

Dans la plupart des associations, le (la) Président(e) est élu(e) par le Comité Directeur. Nous proposons aux clubs de choisir le mode d'élection entre ces deux versions:

Premier texte :

- À la suite de l'élection des membres de la Commission, ceux-ci élisent à bulletin secret et à la majorité relative le (la) Président(e) de la Commission.

Second texte :

- À la suite de l'élection des membres de la Commission, l'élection au poste de Président(e) s'effectue à la majorité relative, parmi les membres de la Commission, par les clubs présents à bulletin secret sauf si les deux-tiers des clubs demandent et/ou se prononcent pour le vote à main levée.

Les clubs votent pour le second texte (11 voix contre 9)

Le Président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 19h49.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale de juin n'ayant pas pu se dérouler, la Commission a travaillé durant les vacances pour préparer cette nouvelle saison. Les questions diverses qui n'ont pu être débattues seront réparties durant l'AG en fonction de leur objet.

1. ETAT DES LIEUX DES CLUBS

27 clubs engagés cette saison. Un retour: Maule et une disparition: Sartrouville

Un pointage des équipes par club pour les championnats seniors est effectué afin de s'assurer que tout le monde est en phase.

Rappel: les clubs qui n'ont pas encore réglé leur affiliations ne pourront pas licencier de joueurs tant que le règlement ne sera pas effectué.

2. POINTS PREALABLES A LA COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS SENIORS

Des questions ont été transmises à la Commission pour l'AG de clôture 2025-2026. N'ayant pu être débattues, elles sont évoquées maintenant avant l'établissement de la composition des poules.

- ❖ Question: Il est proposé un rééquilibrage des poules du championnat masculin en passant les poules 2 et 3 à 12 équipes afin de stimuler l'esprit de compétition de ces équipes et les poules 4 à 6 à 10 équipes.

La Commission rappelle que la composition des poules doit tenir compte des équipes qui ne se réinscrivent pas ou qui souhaitent descendre (ou ne pas monter), voire des nouvelles équipes susceptibles d'intégrer directement une poule correspondant à leur niveau présumé.

Il est donc difficile de garantir un nombre d'équipes fixe d'une saison à l'autre. D'un point de vue pratique (pas d'exempt) et pour garantir un enjeu à toutes les équipes jusqu'à la fin de la saison (montée ou descente), le nombre idéal d'équipes par poule est soit 8 (une phase en matchs aller-retour), soit 10 (2 poules de 5 en phase 2) soit 14 (une poule unique en 13 journées).

Le nombre de montées-descentes est défini en début de saison. Il n'est pas modifiable en fin de saison sous peine de tromperie envers les équipes. Aussi, la Commission préfère rester sur des poules de 8 ou 10 en évitant, tant que faire se peut, les autres formats

- ❖ Question suite aux nombreuses remarques reçues: Passage du championnat féminin à 3 poules.

Les équipes constatent des niveaux de jeu parfois remarquablement disparates. Afin de réduire ces écarts, la Commission souhaitait pouvoir créer une poule 3 sous réserve d'un nombre d'équipes suffisant pour viabiliser les trois poules. Au vu des engagements de cette saison, moyennant quelques mouvements d'équipes, le passage à 3 poules est possible.

- ❖ Question de la Commission: La Commission a souhaité connaître l'intérêt des clubs pour une nouvelle compétition: l'équimixte. Aucun club n'est intéressé par cette formule.
- ❖ Le club de Versailles nous a informé que, suite à la démolition de son gymnase et à la diminution du nombre de ses créneaux, ses équipes ne seraient pas en capacité de recevoir cette saison. Tous leurs matchs se dérouleront chez leurs adversaires mais les équipes de Versailles seront quand même responsables de l'arbitrage et de la feuille de match lorsqu'elles seront censées recevoir (nommées en premier dans les calendriers).

3. ENGAGEMENTS DES EQUIPES – COMPOSITION DES POULES

- **63 équipes seniors masculines** seniors et **23 équipes seniors féminines** sont engagées.

En plus des montées-descentes prévues, quelques mouvements ont lieu :

- Poule M1: Rambouillet 1 souhaite descendre en poule M2
- Poule M2: afin de compléter la poule 1 suite à la descente de Rambouillet 1, il est demandé aux équipes de Fontenay 1 et Montigny 3 leur intérêt à monter en poule 1. Fontenay 1 refuse, donc Montigny 3 monte en poule 1
- Poule M3: Saint-Cyr 2 demande à descendre en poule 4. Maule (nouveau club) intègre la poule.
- Poule M4: RAS
- Poule M5: Marly 4 et Le Perray 4 ne se réengagent pas. Maisons Laffite 4 monte de poule 6 pour équilibrer la poule à 10 équipes. Une nouvelle équipe: Meulan 2
- Poule M6: Le Perray 5 ne se réengage pas. 3 nouvelles équipes: Beynes 2, Fontenay 3 et Trappes 4.
- Poule F1: Houilles 2 souhaite descendre en poule 2 et Versailles souhaite descendre en poule 3. La poule est donc fixée à 8 équipes.
- Poule F2: Une nouvelle équipe: Meulan, les équipes du Perray et de Houilles 3 ne se réengagent pas, Pontchartrain souhaite descendre en poule 3. Afin d'équilibrer numériquement les poules 2 et 3, la Commission décide de faire descendre les équipes de Chatou 2, Chatou 3 et Les Essarts en poule 3.
- Poule F3: Deux nouvelles équipes: Fontenay et Trappes 2.

Afin que les poules soient toutes composées d'un nombre pair d'équipes (et d'ainsi éviter les exempts), la Commission informe les clubs que deux places sont disponibles pour de nouvelles équipes: une en poule 3 masculins et une en poule 3 féminines.

Championnat Féminin

FEMININES P1	
1	Chatou 1
2	Maisons-Laffitte 1
3	Beynes
4	Montigny
5	Houilles 1
6	Chevreuse
7	Trappes 1
8	Saint-Cyr

FEMININES P2	
1	Houilles 2
2	Meulan
3	Bois d'Arcy
4	Rambouillet
5	Vernouillet
6	Maisons-Laffitte 2
7	Deux Rives
8	Marly

FEMININES P3	
1	Versailles
2	Chatou 2
3	Chatou 3
4	Les Essarts
5	Ponchartrain
6	Trappes 2
7	Fontenay
8	Exempt

Championnat Masculin

POULE 1	
1	Le Perray 1
2	Montigny 1
3	Cellois 1
4	Bois d'Arcy
5	Vernouillet 1
6	Maisons Laffite 1
7	Montigny 2
8	Versailles
9	Marly 1
10	Montigny 3

POULE 2	
1	Rambouillet 1
2	Deux Rives 1
3	Fontenay 1
4	Les Mureaux
5	Chatou 1
6	Rambouillet 2
7	Meulan
8	Trappes 1
9	Saint Cyr 1
10	Maisons Laffitte 2

POULE 3	
1	Le Perray 2
2	Carrières 1
3	Cellois 2
4	Feucherolles 1
5	Marly 2
6	Chatou 2
7	Maisons Laffitte 3
8	Vernouillet 2
9	Chatou 3
10	Ponchartrain 1
11	Maule
12	Exempt

POULE 4	
1	Saint Cyr 2
2	Carrières 2
3	Montigny 4
4	Houilles 1
5	Houilles 2
6	Le Perray 3
7	Marly 3
8	Chatou 4
9	Beynes 1
10	Ponchartrain 2
11	Vernouillet 3
12	Rambouillet 3

POULE 5	
1	Trappes 2
2	Feucherolles 2
3	Le Mesnil
4	Fontenay 2
5	Houilles 3
6	Viroflay
7	Les Essarts
8	Deux-Rives 2
9	Meulan 2
10	Maisons-Laffitte 4

POULE 6	
1	Maurepas
2	Saint-Cyr 3
3	Feucherolles 3
4	Ponchartrain 3
5	Trappes 3
6	Marly 4
7	Rambouillet 4
8	Fontenay 3
9	Beynes 2
10	Trappes 4

4. ORGANISATION DES COMPETITIONS

L'organisation des compétitions sera disponible dans le Règlement Annuel téléchargeable sur le site à la rubrique "La Commission".

1. Championnats Seniors

Les compétitions reprennent le lundi 21 septembre.

Afin de faciliter le démarrage de la saison, le report des rencontres de la première journée sur la deuxième journée est accepté sans nécessité d'en faire la demande à la Commission. Les deux premières rencontres devront être jouées avant les vacances de la Toussaint.

2. Challenge Loisir

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 9 octobre pour un début de saison après les vacances de la Toussaint.

Le challenge sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées. Un premier sondage donne un potentiel d'une douzaine d'équipes.

Il est rappelé aux clubs que le challenge loisir a été conçu pour permettre aux sections loisir de rencontrer d'autres équipes afin de "varier les plaisirs". Il ne doit pas être considéré comme un championnat dans lequel la victoire est impérative. C'est d'ailleurs pour cela qu'aucun classement n'est établi. Il est concevable que des équipes ou des joueurs se lancent en loisir avant d'intégrer des équipes de compétition mais leur comportement doit être adapté au niveau de jeu de leurs adversaires.

3. Coupe des Yvelines Seniors

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 6 novembre.

Les tours ont été avancés dans la saison pour ne pas surcharger la période avril-mai fréquemment problématique.

- Tour 1 : Semaine du 30 novembre au 4 décembre
- Tour 2 : Semaine du 1^{er} au 5 février
- Tour 3: Semaine du 15 au 19 mars
- Demi-finales : Semaines du 19 au 30 avril
- Finales : Semaines du 7 au 18 juin.

Les demi-finales et les finales auront lieu lors de semaines de championnat. Afin de donner un peu de souplesse pour leur organisation, les créneaux sont étendus sur deux semaines.

Chez les masculins, les équipes de la poule 1 et, éventuellement les meilleures de la poule 2 seront désignées comme têtes de série. Si une équipe évoluant en poule 1 ne correspondant pas à celle du championnat, merci de le préciser lors de l'engagement. Pour rappel, le nombre d'équipes masculines est limité à 3 par club.

4. Championnat jeunes

Un premier sondage donne un potentiel approximatif de 8 équipes M18, 5 équipes M15 et 5 équipes F18. L'option 6x6 n'est pas retenue.

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 9 octobre pour un démarrage après les vacances de la Toussaint.

Le calendrier prévisionnel a été transmis aux clubs susceptibles d'engager des équipes de jeunes. Il est à affiner en fonction des salles disponibles et du nombre d'équipes engagées. Les clubs sont relancés pour fournir leurs dates de plateaux.

- ❖ Proposition de Marly: faire travailler les équipes M18 qui souhaitent faire les fédéraux et régionaux en 6x6 mixte sur quelques plateaux qui auraient lieu les dimanches. Cette formule qui ne serait pas une compétition peut être organisée entre les équipes intéressées.

5. Coupes Jeunes

En fonction du nombre d'équipes engagées en championnat, une formule de coupe sera établie. L'idée est de revenir au principe d'une journée de qualifications et d'une journée pour les ½ finales et finales.

L'organisation des championnats et coupes jeunes sera débattue en sous-commission "jeunes".

5. POINTS DIVERS CONCERNANT LA GESTION DES COMPETITIONS

- ❖ Qu'est-ce que : Prise en compte des résultats des matchs de première phase en phase finale pour les compétitions en deux phases .

3 options:

1. Tous les matchs de la première phase sont comptabilisés en deuxième phase même ceux joués contre des équipes qui ne se retrouvent pas dans la même poule de deuxième phase.

2. Aucun match de la première phase n'est comptabilisé et les compteurs sont remis à zéro en deuxième phase.
3. Comme actuellement, seuls les matchs de la première phase entre équipes de même poule en seconde phase sont comptabilisés.

Votes: **Option 1** (16 voix), option 2 (4 voix), option 3 (5 voix).

❖ Question: **Attribution des points par match**

Afin de réduire l'écart de points entre les équipes qui ne gagnent qu'en 5 sets par rapport aux équipes qui gagnent en 3 ou 4 sets, un nouveau décompte est proposé:

Victoire en 3 ou 4 sets: 5 points

Victoire en 5 sets: 4 points

Défaite en 5 sets: 1 point

Défaite en 3 ou 4 sets: 0 point

La Commission estime qu'un différentiel trop important (5 points en l'occurrence) entre une victoire et une défaite "tuerait trop rapidement le suspens" dans les classements. Le "décompte FFVB" est mieux équilibré car il limite l'écart entre une victoire 3/0 et une défaite 3/0 à 3 points. La Commission préfère conserver le système actuel.

❖ Proposition de la Commission: **Modification des feuilles de matchs seniors et de l'objet des mails.**

Objectifs:

- Simplifier le travail de saisie des Responsables d'Equipe (REQ)
- Simplifier l'objet des mails
- Simplifier le travail de contrôle des Responsables de Compétitions (RDC)
- Réduire le nombre de sanctions

Principe proposé, remplacer la saisie du pavé actuel sur la feuille de match:

☐ CHAMPIONNAT Journée : Poule :	☐ COUPE N° Match :	☐ Masculin ☐ Féminin ☐ Loisir
---	--	---

Par le pavé suivant:

DATE DE LA RENCONTRE	EQUIPE RECEVANTE	CODE MATCH

Dans lequel le code-match se présente sous la formule "X-PouleY-JZ "où:

- X représente la compétition: (M pour le championnat masculin, F pour le championnat féminin, L pour le challenge loisir, CM pour la coupe masculine, CF pour la coupe féminine).
- Y représente la poule au sein du championnat ou éventuellement du challenge loisir ou le numéro de match pour les coupes. Pour les secondes phases, Y est complété par l'initiale de la poule (YH pour les poules haute, YM pour les poules médianes et YB pour les poules basses).
- Z représente la journée de compétition pour les championnats et le challenge loisir

Ainsi: M-Poule4-J8 correspond à la 8^{ème} journée de la poule 4 du championnat masculin, CF-17 correspond au match n°17 de la coupe féminine, etc.

Particularité: tous les matchs d'une même journée d'une même poule auront le même code-match. Il sera donc obligatoire de préciser le nom des adversaires dans l'objet du mail. Exemple: M-Poule4-J8 Le Perray 2 vs Marly 1

Un tutoriel de remplissage est présent au verso des feuilles de match simples.

- ❖ Question : **Remplissage des licences** (par copier-coller Excel) sur les feuilles de match par le REQ de l'équipe recevant auquel le REQ de l'équipe adverse aurait envoyé son listing en amont de la rencontre. La Commission encourage cette procédure mais ne souhaite pas l'imposer car des contraintes matérielles ou temporelles pourraient générer des litiges et des sanctions supplémentaires que la Commission ne souhaite pas appliquer.

La Commission souhaite donc maintenir le fait que cette procédure puisse se faire, comme c'est déjà le cas dans certains clubs, sous forme de volontariat uniquement. Toutefois, la Commission réfléchit à des process facilitant la gestion des licences. Il nous faut aussi tenir compte que la FSGT envisage de permettre la gestion des compétitions directement sur son site.

6. MISE A JOUR DES REGLEMENTS

❖ Brûlage (Article 4-D du Règlement Général)

La saison dernière, nous avons eu le cas d'un joueur qui a fait son premier match de la saison en poule M4 en janvier puis a terminé la saison en challenge loisir. L'équipe loisir a été pénalisée pour avoir fait jouer un membre d'une équipe de championnat sans respecter le règlement (nombre de joueurs, déclaration du référent).

La règle actuelle autorise les clubs à remanier leurs équipes entre la première et la deuxième journée de championnat. Mais ce "droit à l'erreur" devrait pouvoir être appliqué quelle que soit la journée pour des joueurs intégrant une équipe en cours de saison.

Aussi, la phrase:

Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée dans la compétition ne pourra participer aux niveaux inférieurs de cette compétition. Cependant, si les clubs souhaitent réorganiser leurs équipes à l'issue de la première journée de championnat, la Commission autorisera les mouvements de joueurs à partir de la deuxième journée de championnat quel que soit le sens du mouvement. Les effectifs seront alors figés pour la saison (sauf cas particuliers)

Est remplacée par:

L'appartenance d'un joueur à une équipe est définie par la première inscription de ce joueur sur une feuille de match de cette équipe. Dans le cas où le club possède plusieurs équipes au sein d'une compétition, le joueur ne sera pas autorisé à évoluer dans une équipe hiérarchiquement inférieure. Le challenge loisir est considéré comme hiérarchiquement inférieur au championnat masculin.

Cependant, un joueur sera autorisé à changer d'équipe entre le premier et le deuxième match auxquels il participera dans la saison. L'appartenance à cette nouvelle équipe sera alors figée pour la saison (sauf cas particuliers)

De même, la phrase:

Un masculin (senior ou jeune) engagé en challenge loisir sera autorisé à jouer en championnat sans limitation du nombre de matchs uniquement en poule 5 ou 6. Il ne devra pas avoir joué en championnat avant le début du challenge loisir.

Est remplacée par:

Un masculin (senior ou jeune) engagé en challenge loisir sera autorisé à jouer en championnat sans limitation du nombre de matchs mais uniquement en poule 5 ou 6 et toujours dans la même équipe. Il ne devra pas avoir joué plus d'une rencontre en championnat avant sa première participation à une rencontre de challenge loisir.

Afin de clarifier les mouvements de joueurs dans des équipes au sein d'une même compétition, la phrase:

Un joueur d'une équipe engagée en championnat sera autorisé à terminer la saison en équipe inférieure uniquement s'il n'a pas été inscrit sur les trois dernières feuilles de match de son équipe d'origine. Une fois rétrogradé, il ne pourra plus réintégrer d'équipe supérieure à sa nouvelle équipe.

Est remplacée par:

Un joueur d'une équipe engagée en championnat sera autorisé à terminer la saison en équipe inférieure uniquement s'il n'a pas été inscrit sur les trois dernières feuilles de match de l'équipe pour laquelle il a disputé son dernier match. Une fois rétrogradé, il ne pourra plus réintégrer d'équipe supérieure à sa nouvelle équipe.

❖ Finales de coupe (Article 6-D du Règlement Sportif)

Depuis quelques saisons, nous arrivons à organiser toutes les finales de coupe seniors dans une seule salle par catégorie ce qui génère une ambiance conviviale et festive. Nous souhaitons pérenniser cette formule

La phrase:

Les finales se joueront en semaine. Le club recevant sera celui qui aura obtenu le meilleur score en demi-finale. S'il ne peut pas recevoir, le 2^e finaliste sera alors sollicité.

Est remplacée par:

Les finales se joueront en semaine. Afin de partager un moment convivial et festif, les finales de chaque catégorie se joueront de préférence le même jour dans la salle d'une des équipes finalistes sous réserve de ses capacités d'accueil. Si cela n'est pas possible, chaque club recevant sera celui qui aura obtenu le meilleur score en demi-finale. S'il ne peut pas recevoir, le 2^e finaliste sera alors sollicité.

❖ Arbitrage (Article 6-C du Règlement Général)

Afin d'éviter les litiges avec des marqueurs incompetents, la Commission souhaite ajouter la phrase suivante:

La marque peut être tenue par n'importe quelle personne de plus de 15 ans au courant des règles du volleyball et des gestes d'arbitrage.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Formation d'animateurs. Afin d'éviter de traverser la moitié de l'Ile de France pour effectuer une formation, il serait intéressant de contacter nos clubs pour réunir un nombre de candidats suffisants pour organiser cette formation dans notre département.
- Problématique des conditions climatiques: envisager de ne pas faire de compétitions au mois de juin. Cela ne peut se faire que lors de la saison 2027-2028 et impose une réduction du nombre de matchs. A voir pour l'AG de fin de saison.
- Régional féminin: étude à mener pour trouver une structure d'accueil à partir du cahier des charges et proposer à la Ligue l'organisation de cette compétition.

8. ELECTIONS DE LA COMMISSION

Conformément aux articles votés en Assemblée Générale Extraordinaire, les clubs décident qu'ils voteront à main levée pour les deux élections:

Se présentent à la Commission et sont élus à l'unanimité:

- Christine Brugnon (Houilles)
- Hélène Colin (Fontenay)
- Camille Evangelista (Fontenay)
- Michel Naye (Les Essarts)
- Sébastien Delbos (Chatou)
- David Waeytens (Bois d'Arcy)
- Patrick Simon (Comité)
- Thomas Scoul (Saint Cyr)

Se présentent à la Présidence de la Commission:

- Camille Evangelista (Fontenay)
- Sébastien Delbos (Chatou)

Sébastien est élu Président de la Commission Volley avec 13 voix devant Camille (7 voix) et 2 abstentions.

L'organisation de la Commission sera communiquée ultérieurement à la suite de sa prochaine réunion.

9. REMISE DES RECOMPENSES DE LA SAISON 2025-2026

L'AG de fin de saison n'ayant pu se dérouler, les clubs lauréats reçoivent leurs récompenses.

CHAMPIONNAT	PREMIER	DEUXIEME	TROISIEME
Féminines 1	Chatou 1	Maisons-Laffitte 1	Beynes 1
Féminines 2	Versailles	Saint Cyr	Vernouillet
Masculins 1	Le Perray 1	Montigny 1	Cellois 1
Masculins 2	Marly 1	Rambouillet 1	Fontenay 1
Masculins 3	Saint Cyr 2	Maisons Laffitte 2	Cellois 2
Masculins 4	Chatou 4	Ponchartrain 1	Houilles 1
Masculins 5	Vernouillet 3	Rambouillet 4	Le Mesnil
Masculins 6	Le Perray 5	Deux Rives 2	Maisons Laffitte 4
M18	Vernouillet 1	Le Perray 1	Fontenay 1
F18	Meulan 1	Beynes 1	Feucherolles 1
M15	Feucherolles	Carrières 1	Meulan

Rappel des résultats des coupes seniors dont les récompenses ont été remises par Christine Brugnon lors des finales.

SENIORS	MASCULINS		FEMININES	
	VAINQUEUR	FINALISTE	VAINQUEUR	FINALISTE
PRINCIPAL	Vernouillet 1	Cellois	Chatou	Carrières
MEDIANE	Vernouillet 2	Houilles 1		
CONSOLANTE	Vernouillet 3	Marly 3	Versailles	Maisons-Laffitte 2

A noter que les finales de coupe jeunes n'ont pas eu lieu à cause de la canicule. Les équipes évoluant fréquemment d'une saison à l'autre, les finales de coupe 2025-2026 ne seront pas reprogrammées. il n'y a donc pas eu de remise de coupe mais le Comité offre des ballons aux équipes qualifiées.

Les équipes récompensées sont:

M18: Vernouillet1, Le Perray 1, Fontenay, Vernouillet 2

F18: Meulan 1, Beynes 1, Feucherolles 1, Beynes 2

M15: Feucherolles, Carrières 1, Meulan, Fontenay

Le président clôt la séance à 22h00 en souhaitant à tous une excellente saison.

10. ADDENDUM

- Conformément à l'article 1-G du Règlement Administratif, l'équipe masculine du Perray 4 est engagée en poule 3 en prenant la dernière place disponible.
- La Commission Volley s'est réunie le 20 septembre pour définir son organigramme:

Sébastien Delbos, Président de la Commission

Patrick Simon, Président de la Commission Sportive (engagements, répertoires, règlements, discipline)

David Waeytens, Organisation Informatique

Camille Evangelista, Présidente de la sous-commission Jeunes, Relations Ligue-Fédération,

Michel Naye, Responsable du championnat masculin

Thomas Scoul, Responsable du championnat féminin

Hélène Colin, Responsable du challenge loisir

Christine Brugnon, Responsable des coupes

- Lors de l'établissement de la nouvelle formule du championnat féminin durant l'Assemblée Générale, la question des montées-descentes entre division n'a pas été évoquée. La Commission a souhaité connaître la position des équipes féminines en leur proposant un sondage comportant 3 options:
 - o 1 montée et 1 descente
 - o 2 montées et 2 descentes
 - o 1 montée et 1 descente plus barrage entre la 7^{ème} de la poule supérieure et la 2^{ème} de la poule inférieure.

Les équipes ont majoritairement voté pour la 3^{ème} option.

À l'issue de la saison régulière, des matchs de barrage simples seront donc organisés entre:

- o L'équipe classée 7^{ème} de poule 1 et l'équipe classée 2^{ème} de poule 2
- o L'équipe classée 7^{ème} de poule 2 et l'équipe classée 2^{ème} de poule 3

Ces matchs auront lieu sur le terrain de l'équipe classée 2^{ème} de la poule inférieure et devront se dérouler dans les deux semaines suivant la fin de la saison régulière.